

Conseil communal de Moudon

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

SALLE DU CONSEIL COMMUNAL - HÔTEL DE VILLE

Mardi 6 mai 2025 à 20H00

Présidence : Julien Pittet, Président

Le Président ouvre la 18ème séance du Conseil communal de la législature 2021-2026 et 4ème de son mandat. Il souhaite la bienvenue à la Municipalité, aux membres du Conseil, aux représentants de la presse ainsi qu'au public et particulièrement à Monsieur Jules Guex, benjamin dans cette salle et peut-être futur conseiller communal.

Le Président rappelle qu'à l'issue de cette séance, la traditionnelle verrée du Président sera servie à la caserne communale. Il demande aux membres du Conseil de s'y rendre à pied et de laisser les places de parc de la caserne libres pour les membres du Conseil à mobilité réduite. Pour l'appel il prie de bien vouloir annoncer sa présence avec la zapette, en appuyant sur le bouton adéquat.

Le Président prie d'excuser l'absence de Mme la Préfète Anne-Marion Freiss, invitée ce soir, mais retenue par d'autres obligations.

45 conseillers sont présents.

Les membres du Conseil communal ci-après se sont valablement excusés :

- Jean-Luc Cressier
- Jean-Jacques Gacond
- Colin Grand
- Mario Macerola
- Etienne Habegger

Membre absent et non excusé :

- Gëzim Hiseni

Le Président ouvre la discussion sur le PV de la séance du Conseil du 11 mars 2025, sous la présidence de Monsieur Julien Pittet.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le procès-verbal de la séance du 11 mars 2025 est adopté par 43 voix et 2 abstentions.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

1. Assermentation

- M. Laurent Voruz (EM), en remplacement de Mme Donjeta Beqiri, démissionnaire,
- M. André Dévaud (V), en remplacement de Mme Eugenia Puch, démissionnaire,

Conseil communal de Moudon

2. Communications

- a) du Bureau,
- b) de la Municipalité.

3. Rapports des commissions

- a) Préavis No 73/25, Demande d'un crédit de CHF 395'600.— pour la réfection de la terrasse et le remplacement des barrières du collège secondaire de l'Ochette, parcelle 520.
- b) Préavis No 74/25, Demande d'un crédit d'étude de CHF 294'000.— TTC pour l'aménagement d'une zone de détente, de sport et de loisirs au Champ du Gour, parcelle 1399.
- c) Préavis No 75/25, Demande d'un crédit de CHF 160'500.— pour le réaménagement de la place de jeux des Terreaux, parcelle 357.

4. Propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Assermentations

Le Président invite Messieurs Laurent Voruz (EM) et André Dévaud (Les Vert.e.s) à venir devant l'assemblée pour prêter serment. Il prie l'assemblée de se lever.

Le Président donne lecture du serment (art. 6 du règlement CC) et félicite les nouveaux assermentés du Conseil pour leur engagement envers la commune de Moudon. Il leur remet le Règlement communal ainsi qu'une rose. Les deux nouveaux membres du Conseil sont vivement applaudis par l'assemblée.

Le Président passe la parole aux conseillers fraîchement élus afin qu'ils se présentent devant l'assemblée.

À la suite de l'assermentation, 47 conseillères et conseillers sont présents.

2. Communications

a) du Bureau

Le Bureau s'est réuni le mardi 25 mars avec pour tâche de nommer les commissions ad hoc pour l'étude des préavis présentés ce soir. Une séance de bureau surréaliste durant laquelle des membres du Bureau ont dû être désignés comme membre de commissions ad hoc, voire comme rapporteur. Le Président n'acceptera plus une telle situation lors de la prochaine séance de Bureau et demande instamment aux cheffes et chefs de groupe de mettre bon ordre dans leurs rangs.

- Courriers reçus :

- Le Bureau a reçu une invitation de Mme Sarah Besson Coppotelli au vernissage de l'exposition « amour vache, à la vie, à la mort », qui s'est tenu le 11 avril aux Musées Eugène-Burnand et au Musée du Vieux-Moudon. Les membres du Conseil ont reçu cette invitation par courrier électronique. Le Président tient à féliciter les organisatrices et

Conseil communal de Moudon

organisateurs de cet événement plein de succès, très bien organisé et qui a permis à notre Commune de rayonner dans la presse écrite et télévisée à plusieurs reprises ces dernières semaines.

- Toutes et tous ont reçu le courrier de la rédaction de Moudon Magazine « pour une presse locale vivante à Moudon - appel à une responsabilité collective ».
- Le Président a été invité à participer à la remise de clés lors des Brandons en mars. Il n'a pas pu y assister, pour des raisons très personnelles. Ses excuses au Comité des Brandons ont été transmises.
- Comme discuté lors de plusieurs séances du Conseil et du Bureau, une commission de révision de notre règlement du Conseil communal s'est mise en place et s'est réunie en Salle de Mazan le mardi 8 avril entre 18h00 et 22h00. Cette commission était composée de Mmes Elsa Bohnert, Figen Ari, Céline Ombelli, Sandrine Bosse, Anita Ehrler, Ilknur Bischof, Karin Weber et de MM Jean-Luc Cressier, Loïc Bonny, Dorian Maroelli, Ivo Marques, Willy Blaser et de Julien Pittet, Président du Conseil. Le règlement a été toiletté, envoyé au service des communes pour approbation ainsi qu'à la Municipalité. Le service des communes a répondu rapidement en faisant quelques modifications et la Municipalité a également fait ses remarques. La version définitive sera discutée par le Bureau très prochainement et un préavis sera présenté à l'assemblée le 24 juin prochain.
- Le Président du Conseil a été invité à l'assemblée générale de l'Association du Vieux-Moudon et à visiter (une deuxième fois) l'exposition « Amour vache, à la vie à la mort ». Il remercie Mme Monique Fontannaz, désormais ex-Présidente pour cette invitation et profite pour féliciter Mme Karine Weber pour son élection à la présidence de cette association.

Monsieur Daniel Perret-Gentil demande la parole pour informer que Madame Françoise Matthey a remplacé Madame Eugenia Puch, démissionnaire, dans la commission de recours en matière d'impôt.

b) de la Municipalité

Communication No 24-25

Boucllement des préavis n°95/16 « Plan partiel d'Affectation (PPA) « Au Centre du Fey » et n° 63/24 « Demande de modification du Plan d'affectation (PA) « Au Centre du Fey » pour la parcelle 1338 »

La communication est lue par le Municipal Jean-Philippe Steck.

Aucun recours n'ayant été déposé dans le délai imparti, et à la suite de l'approbation du Département des Institutions, du Territoire et des Sports (DITS), le PA « au Centre du Fey » dans son entièreté, incluant la parcelle n°1338, est donc formellement entré en vigueur à la date du 3 février 2025.

Ceci met donc un terme à une procédure d'aménagement du territoire démarrée en 2016, et dont l'objectif prioritaire était alors la réalisation du Collège primaire du Fey.

Les préavis n°95/16 et n°63/24 ne demandaient pas de crédit d'investissement. Les honoraires et les frais de procédure ont été pris en charge année après année par le budget de fonctionnement du dicastère de l'aménagement du territoire. Pour cette raison, ce boucllement de préavis ne nécessite ni conclusion financière, ni vote par le Conseil communal. La Municipalité demeure à disposition pour toute question complémentaire.

Conseil communal de Moudon

Communication orale

Le Municipal Jean-Philippe Steck informe le Conseil qu'il n'a pas encore reçu les réponses à l'interpellation de Madame Karine Weber concernant les antennes de téléphonie à l'église St-Etienne. Le dossier d'enquête est toujours en circulation dans les services cantonaux et la Municipalité n'a pas encore le retour nécessaire.

3. Rapports des commissions

a) Préavis No 73/25 : Demande d'un crédit de CHF 395'600.- pour la réfection de la terrasse et le remplacement des barrières du collège secondaire de l'Ochette, parcelle 520

Monsieur Ivo Marques, nommé rapporteur, donne lecture du rapport de la commission ad hoc. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions municipales.

Monsieur Jakup Isufi donne lecture du rapport de la COGEFIN. Cette dernière, à l'unanimité de ses membres présents, invite également les conseillères et conseillers à accepter les conclusions de la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion sur les deux rapports.

Monsieur André Zimmermann remercie la Municipalité pour la présentation de ce préavis. Personnellement, il est tout à fait pour continuer l'entretien de ce bâtiment. Il a juste une question pour le Municipal Roger Müller concernant la suite des travaux. En effet, Monsieur Zimmermann a en mémoire qu'il y avait un préavis à 10 millions pour la réfection de ces bâtiments ; on a refait le toit, la piscine et cette terrasse, est-ce que la suite des travaux a lieu rapidement ? quelles sont les échéances pour continuer la mise à jour de ce bâtiment ?

Le Municipal Roger Müller répond qu'effectivement, il y a beaucoup de travaux à effectuer dans ce bâtiment. L'urgence est actuellement cette terrasse qui sert également de toit pour plusieurs salles de classe. Oui, il y a beaucoup de travaux qui sont nécessaires, maintenant il y a ce qui est urgent et ce qui peut attendre. Concernant l'audit qui a débuté, la Municipalité a déjà envoyé des offres, ce qui permettra justement de donner des priorités car il n'y a pas que ce bâtiment-là, on sait aussi que d'autres bâtiments de la commune peuvent poser des problèmes. Il ne peut donc pas donner de planification précise si ce n'est pour la mobilité réduite où, assez prochainement, une étude se fera sur tous les bâtiments publics de Moudon pour voir ce qui peut être mis en place. Actuellement, il n'y a rien d'urgent comme la terrasse, mais il y aura d'autres travaux à faire au niveau thermique notamment.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

1. accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 395'000.- pour la réfection de la terrasse et le remplacement des barrières du collège secondaire de l'Ochette,

Conseil communal de Moudon

2. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,
3. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.

Le préavis No 73/25 est accepté à l'unanimité

Le Municipal Roger Müller remercie le Conseil pour l'acceptation du préavis.

Monsieur Pierre-Alain Bohnenblust demande que les membres du Conseil puisse voir qui vote quoi sur l'écran, ce qui est fait.

b) Préavis No 74/25 : Demande d'un crédit d'étude de CHF 294'000.- TTC pour l'aménagement d'une zone de détente, de sport et de loisirs au Champ-du-Gour, parcelle 1399

Monsieur Roberto Sousa, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission ad hoc. Ce dernier à l'unanimité, propose d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Madame Michelle Grandjean donne lecture du rapport de la COGEFIN. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, invite également les conseillères et conseillers à accepter les conclusions municipales.

Le Président ouvre la discussion sur les deux rapports.

Monsieur Georges-Alexandre Duc est convaincu que cette zone doit être pensée pour un usage sportif et familial. La présence de jardins communautaires répond certainement à une demande et a plusieurs avantages dans l'apport de biodiversité et le renforcement des liens sociaux. Néanmoins, la sécurité des lieux le préoccupe. Le risque de vol et de déprédation est grand dans une zone qui n'a pas d'habitation avec vue directe sur les jardins. Quelle structure sera imaginée afin de sécuriser au mieux le périmètre ?

Une zone de détente avec coin grillade répond à un réel besoin. En effet, les coins au bas du chemin des Vignes et à Brivaux sont très occupés. Il sera important de fournir une structure importante en termes de récupération des déchets afin d'éviter que ceux-ci ne se retrouvent dans la Broye. Il sera encore judicieux d'éviter un éclairage nocturne sur cette zone pour empêcher les nuisances nocturnes, en effet, le risque d'écho sonore sur la paroi serait à évaluer.

Le point central de cette zone pourra être, selon Monsieur Duc, la zone sportive. En effet, Moudon propose et proposera encore une place de jeux pour les petits mais les plus grands seront délaissés. Le projet d'un nouveau skate Park est pertinent en raison de l'ancienneté et de la petitesse de la structure existante. Afin de proposer une offre complète et actuelle, Monsieur Duc propose l'intégration d'un pumtrack qui est une infrastructure moderne et ludique qui permet différentes mobilités tels que le skateboard, VTT, rollers, trottinette, BMX, draisienne etc. C'est un équipement populaire fortement sollicité qui pourrait être un atout pour Moudon et sa région. Après une petite recherche, il se trouve que les équipements de ce type se trouvent à Bulle, Aigle ou Leysin. Sivreriez mène actuellement une levée de fonds pour une installation similaire et ils ont déjà réuni 65% de fonds nécessaires.

Conseil communal de Moudon

Actuellement, le vélo club Broye de Moudon-Lucens propose des entraînements tous les samedis matin pour enfants et adultes sur le circuit VTT de Cremin qui est entretenu par la commune de Lucens.

Un pumptrack serait un attrait pour la population moudonnoise mais également pour les associations sportives de Moudon et région. L'installation demande peu d'entretien, résiste bien au vandalisme et conserve des espaces verts entre les rubans de bitume. Monsieur Duc invite à réfléchir à la pertinence des zones envisagées, à l'attrait qu'elles peuvent apporter à notre ville et comment elles peuvent répondre aux besoins d'une population trop souvent ignorée depuis de nombreuses années soit les jeunes moudonnois et moudonnoises. En ce sens, compléter l'offre par un pumptrack est pertinent.

Le Municipal Raphaël Tatone cite qu'un pumptrack est prévu au vu du succès de l'année passée. Le reste fera l'objet d'un préavis de réalisation.

Madame Sandrine Bosse-Buchanan cite que c'est un projet magnifique. Toutefois, il n'y a que la moitié qui est prévue dans le plan des investissements jusqu'en 2026 et elle espère que la future Municipalité aura à cœur de terminer le projet et d'aller jusqu'au bout.

C'est le souhait également du Municipal Raphaël Tatone pour que Moudon jouisse d'une vraie zone de détente, de sport, de loisirs et de rencontres.

Monsieur Elias Traby relève qu'aujourd'hui, le Conseil est invité à approuver un crédit d'étude de 294'000 francs pour un projet de zone de détente, sport et loisirs. Tout d'abord, il tient à préciser qu'il n'est pas opposé à l'idée de valoriser cet espace, mais il ne peut pas soutenir ce préavis en l'état.

Ce projet, bien qu'il repose sur une bonne intention, reste à ses yeux trop flou. Il manque de précision et de concret. Le préavis évoque des éléments intéressants, mais à son sens, le public ciblé n'est, malgré l'évènement participatif pas suffisamment clair, et que la part présente ne représente pas la population dans son ensemble. Notre territoire compte déjà des zones de loisirs, des places de jeux pour enfants, et même dans d'autres préavis, des projets en cours qui répondent déjà à une partie de ces besoins.

Au lieu de cela, il lui semblerait pertinent que ces fonds soient utilisés pour développer cette zone, dans la mesure du possible, en un lieu réellement bénéfique aux associations sportives de Moudon. Si cela est pour l'instant trop couteux et pas de la plus grande nécessité, pourquoi ne pas utiliser nos finances au bénéfice de ces associations. Nos clubs, comme celui de football, qui est l'un des plus grands du canton avec plus de 350 jeunes joueurs, ont toujours besoin de soutien en matière d'infrastructures et d'équipements qui deviennent vétustes. Il est d'autant plus pertinent de concentrer nos efforts sur ces structures sportives existantes, qui jouent un rôle clé pour notre jeunesse. Et il ne parle ici que du football, mais ce raisonnement pourrait également s'appliquer à d'autres associations sportives locales qui ont un réel impact sur notre communauté.

Dans cette optique, Monsieur Traby ne préfère pas soutenir l'acceptation du présent préavis.

Le Municipal Raphaël Tatone répond, comme déjà dit lors du précédent Conseil, que les terrains de foot feront l'objet d'un autre préavis. La Municipalité prend garde que les associations sportives soient aidées et il lui tient à cœur aussi que les pré-ados et ados aient de quoi aller s'éclater et de pratiquer du sport sans obligatoirement être membre d'un club ou d'une société, ce qui ne les en empêchera pas peut-être plus tard.

Conseil communal de Moudon

Madame Elsa Bonhert Deprez précise que ce préavis est à l'attention de tout le public et pas seulement réservé aux clubs sportifs mais également aux familles au sens large du terme soit des enfants, leurs parents et grands-parents. L'attrait principal de ce projet est qu'il s'adresse à tout le monde.

Monsieur Willy Blaser est dubitatif sur ce préavis. Il s'étonne d'abord d'une petite chose, il a l'impression qu'on met la charrue avant les bœufs. En effet, le Conseil n'a pas encore accepté l'étude et on monte déjà des pavillons cet automne 2025 et il aimerait des éclaircissements là-dessus. Monsieur Blaser est également mitigé quant à l'élaboration d'une plage sur la Broye que l'on veut préserver et de plus qui n'a pas toujours un bon niveau pour la baignade. De plus, Monsieur Blaser n'est pas sûr que marier des jardins avec une zone sportive fassent bon ménage. Il n'est pas contre tout ça mais il aimerait aussi avoir l'assurance que les techniques citées par Monsieur Duc seront intégrées dans cette étude. Monsieur Blaser est plus pour faire une zone vraiment sportive et ne pas mettre tout et n'importe quoi dans cette zone.

Le Municipal Raphaël Tatone informe que la Municipalité a été approchée par le Lions Club de Payerne-la Broye qui a fêté son 50^{ème} anniversaire en 2024 et qui, séduit par le projet de cette zone, a décidé d'offrir des pavillons. Si le crédit d'étude est accepté ce soir, on pourrait demander au Lions Club de venir monter ces pavillons. Concernant la plage, le Municipal Tatone se rappelle qu'en 1974, celle-ci existait déjà. Ce n'est donc pas quelque chose de nouveau et c'était même motivé par le Canton. Maintenant, certes il y a plus de galets mais à l'époque, il y avait du sable et on parlait de "Moudon Beach". Quant aux jardins, le Municipal pense que ce serait bien vu car ça peut permettre un peu de surveillance mutuelle entre tout le monde dans cette zone. Peut-être que, pour la protection de ces jardins, on pourrait voir pour des barrières ou autres systèmes existant actuellement.

Le Municipal Raphaël Tatone rappelle que c'est une zone sportive. Il y a possibilité d'aller à la piscine, pratiquer le tennis, de la pétanque, de la tyrolienne etc. et un lieu de rencontre.

Madame Caroline Stevens soutient entièrement ce projet. Elle pense que la santé des enfants est très importante et beaucoup souffrent d'inactivité et de sédentarité. De ce fait, elle cite que le Conseil ne peut pas passer à côté de ce projet ambitieux et elle rappelle qu'il s'agit d'une étude. Le Conseil pourra voter petit à petit des propositions qui conviendront à tout le monde. Concernant la générosité des Lions Club, elle pense qu'elle devrait être saluée par ses collègues du PLR et espère qu'ils voteront positivement pour ce magnifique préavis.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. accorde un crédit de CHF 294'000.- TTC pour l'aménagement d'une zone de détente, de sport et de loisirs aux Champ-du-Gour, parcelle 1399, dont à déduire les éventuelles subventions cantonales et fédérales,**
- 2. considère que le présent préavis répond au postulat de Daniel Perret-Gentil intitulé « Création de jardins » et à la motion de Christophe Gertsch intitulée « Pour la création d'une zone sportive, de loisirs et de rencontres »,**
- 3. prend acte que la dépense sera reportée et comptabilisée dans le(s) même(s) compte(s) que l'actif ou les actifs faisant l'objet de ce préavis,**
- 4. prend acte qu'en cas de refus du préavis final ou d'abandon du projet la dépense sera immédiatement et entièrement amortie,**

Conseil communal de Moudon

- 5. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Le préavis No 74/25 est accepté par 31 voix, 10 avis contraires et 5 abstentions

Le Municipal Raphaël Tatone remercie le Conseil pour avoir accepté ce préavis pour ce beau projet.

c) Préavis No 75/25 : Demande d'un crédit de CHF 160'500.- pour le réaménagement de la place de jeux des Terreaux, parcelle 357

Avant la lecture du rapport de la commission ad hoc, le Président demande à Madame Chevalley de bien lire les conclusions, dont la 1^{ère} est amendée. Si le préavis amendé est refusé la discussion sera reprise avec le préavis initial.

Madame Francine Chevalley, rapportrice, donne lecture du rapport de la commission ad hoc. Ce dernier à la majorité, propose d'accepter les conclusions de la Municipalité avec un amendement à la conclusion1.

Monsieur Jakup Isufi donne lecture du rapport de la COGEFIN. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, invite également les conseillères et conseillers à accepter les conclusions municipales. Monsieur Isufi précise que les chiffres sont ceux du préavis initial.

Le Président ouvre la discussion sur les deux rapports.

Monsieur Willy Blaser ne remet pas en cause le préavis pour cette place de jeux mais, en revanche, il remet en cause l'amendement proposé. En effet, la commission propose une augmentation de 10% sur le préavis pour mettre un point d'eau sur cette place. Il pense qu'on peut facilement se déplacer sur une place de jeux en emportant de l'eau sans qu'on ait à installer un point d'eau. Ces installations sont à entretenir et coûtent automatiquement chères. Pour les bancs supplémentaires, Monsieur Blaser pense qu'on peut voir par la suite selon la nécessité. Cependant, il ne voit pas d'inconvénients pour une balançoire. Il pense que si chaque commission commence à rajouter chaque fois quelque chose sur des préavis à coups de 10% où va-t-on ? Monsieur Blaser propose de refuser l'amendement proposé.

Madame Laetitia Seitenfus rebondit sur les propos de Monsieur Blaser. Les gens sont quelquefois déjà bien chargés et peuvent oublier de prendre de l'eau, sans compter que lorsqu'il fait très chaud, il est important de pouvoir s'hydrater.

Monsieur Daniel Perret-Gentil estime que la commission a accepté à l'unanimité de mettre un point d'eau. Un point d'eau c'est juste un robinet. Il y a peut-être un investissement de départ mais c'est pratique pour les personnes qui se rendent dans les parcs et se promènent ainsi que pour des mamans. Il souhaite que le Conseil suive les conclusions de la commission ad hoc.

Madame Karine Weber aimerait qu'on lui explique ce qu'on entend par un point d'eau ? est-ce que l'eau coule en continu ?

Le Municipal Felix Stürner explique qu'un point d'eau est un élément sous forme d'un robinet, d'un bloc ou d'une colonne. L'eau ne coule pas en continu mais à la demande. Le Municipal Stürner relève qu'on trouve un peu partout en ville de Lausanne par exemple des points d'eau où les gens

Conseil communal de Moudon

peuvent s'hydrater et remplir leur gourde. Ce ne sont pas des jets d'eau qui jaillissent du sol comme sur la place fédérale à Berne.

Madame Caroline Stevens estime que tout le monde a le droit de s'hydrater surtout avec la canicule qui risque d'augmenter ces prochaines années. Elle relève que ce préavis, hélas, intervient après un gros crédit en faveur justement d'activités pour la jeunesse et dit aux membres du Conseil de faire attention de ne pas refuser ce préavis 75/25 parce que le précédent a été accepté. Il faut également se rendre compte qu'on est avec une population qui n'a pas forcément les accès de facilité aux divers clubs sportifs et que de favoriser autre chose que la sédentarité et dépendance aux écrans fait partie des prérogatives de notre Municipalité.

Monsieur Pierre-Alain Bohnenblust estime qu'il ne faut pas chinoiser pour CHF 17'500.- alors qu'on vote des préavis pour des millions.

Monsieur Georges-Alexandre Duc demande si c'est la dernière place de jeux qui est prévue de réaménager ou y en aura-t-il d'autres derrière ?

Le Municipal Felix Stürner répond que la motion de Monsieur Kurt Lehmann concernait toutes les places de jeux, mais bien évidemment qu'elles ne vont pas être refaites toutes en même temps. Il y aura encore beaucoup de points d'eau qui se feront mais au fur et à mesure des possibilités des finances communales.

Monsieur André Zimmermann relève qu'on parle de revêtement naturel dans le plan, est-ce dire que le reste de la surface est bétonné ?

Le Municipal Felix Stürner répond que les plaques de chutes concernent l'entourage des jeux et le reste c'est du gazon, il n'y a rien de bétonné d'autant plus que le béton amène de la chaleur ce qui va à l'encontre de ce que veut la Municipalité. C'est une place de jeux qui est suffisamment grande pour qu'on puisse y intégrer un aspect oisif avec places de pique-niques et jeux, donc on ne va pas bétonner.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président donne lecture de l'ensemble des conclusions avec la conclusion 1 amendée.

Monsieur Georges-Alexandre Duc s'interroge concernant la procédure. Ne devrait-on pas d'abord voter l'amendement ?

Monsieur Willy Blaser rejoint la demande de Monsieur Duc et cite qu'on doit d'abord voter l'amendement puis, s'il est accepté, on vote le préavis amendé. En cas de refus, ce sont les conclusions initiales qui sont votées.

Le Président passe donc au vote de l'amendement à la conclusion 1, soit :

- 1. accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 178'000.- TTC pour le réaménagement de la place de jeux des Terreaux, parcelle 357,**

L'amendement de la conclusion 1 du préavis No 75/25 est accepté par 34 voix, 9 avis contraires et 3 abstentions
--

Conseil communal de Moudon

Le Président donne lecture de l'ensemble des conclusions avec la conclusion 1 amendée.

- 1. accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 178'000.- TTC pour le réaménagement de la place de jeux des Terreaux, parcelle 357,**
- 2. considère que le présent préavis répond à la motion Kurt LEHMANN « Des places de jeux sûres et dignes de ce nom »,**
- 3. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
- 4. prend acte que l'investissement sera amorti selon les normes en vigueur, soit 10 ans pour ce type d'investissement,**
- 5. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Le préavis No 75/25 est accepté par 38 voix, 6 avis contraires et 2 abstentions avec la conclusion 1 amendée.

Le Municipal Felix Stürner, au nom des familles et des enfants, remercie le Conseil d'avoir accepté ce préavis.

1. Propositions individuelles

Madame Céline Ombelli revient sur son intervention au Conseil du 11 mars dernier concernant les places de parc à mobilité réduite et une réponse devait être apportée à ce Conseil, qu'en est-il ?

Le Municipal Raphaël Tatone répond que les panneaux manquants vont être installés prochainement. En revanche, la Municipalité ne rentre pas en matière concernant le stationnement d'une durée de 5h00 comme demandé car il y a assez de mouvements. Concernant les faux macarons, des pointages sont régulièrement effectués.

Monsieur Daniel Perret-Gentil aimerait revenir sur un rapport de commission qui avait été fait sur le préavis No 48/23 sur l'aménagement paysager et l'installation de mobiliers urbains dans le périmètre de l'étape 1 du réaménagement du centre-ville. Encore une fois, la commission propose des choses et on n'en tient pas compte. Cette commission est quand même constituée de plusieurs partis politiques.

Sur ce rapport, il était marqué que, concernant le positionnement des bacs, la commission a constaté que le bac de 235 cm de diamètre avec banc semi-circulaire placé à l'angle des rues du Poyet et Grenade ne sera pas forcément convivial au vu du trafic assez important de ce croisement mais qu'un banc avec ou sans bac serait très apprécié et convivial si placé à proximité de la fontaine de Saint Bernard. Les bacs étant amovibles, cette option peut donc être étudiée sans que ceci impacte sur le préavis et les dépenses budgétisées, comme la rocade possible entre le bac avec banc Poyet-Grenade et le bac de 180 cm à l'intersection Saint-Bernard-Grenade.

Monsieur Perret-Gentil relève qu'il y a des propositions, des vœux etc. formulés par des commissions et on n'en tient pas compte. Il est certainement possible de mettre le bac de 235 cm de diamètre vers la fontaine Saint-Bernard et les petits bacs en face des agents de sécurité. Il souhaite une réorganisation de ces bacs.

Conseil communal de Moudon

Le Municipal Raphaël Tatone explique que des essais ont été faits et des modifications ont eu lieu par rapport à la circulation. La rue Grenade n'est pas encore terminée, il y a encore le marquage au sol qui doit être fait et l'ilot à la hauteur du « Marronnier » doit être encore fait. Le Municipal prend note et étudiera les diverses possibilités avec le paysagiste.

Monsieur Daniel Perret-Gentil répond que c'est avec plaisir qu'il accompagnera le Municipal.

Madame Elsa Bonhert-Deprez s'interroge sur l'aspect financier de tous les préavis. En effet, on dans chaque préavis soumis au vote du Conseil, on trouve la phrase « Il est estimé que 80% du coût des travaux sera autofinancé et que le solde sera couvert par l'emprunt ». Or, si elle reprend le budget présenté au mois d'octobre dernier, dans les considérations, il est cité que pour l'année 2025 la marge d'autofinancement ne suffira à couvrir que le 24% (respectivement 22%) des investissements prévus alors que les investissements devraient, dans l'idéal, être couverts au moins à 80%. La commune devra donc certainement avoir recours à l'emprunt de manière importante. Est-ce qu'on doit comprendre que cette phrase dans chaque préavis est en fait un rappel de ce que devrait être la situation idéale, à savoir un rapport 80% d'autofinancement et 20% d'emprunt, mais qu'en réalité la situation à Moudon se trouve plutôt dans la situation inverse ?

Le Municipal Serge Demierre répond à la prochaine séance du Conseil car c'est une question très technique.

Madame Anne Salomon cite qu'elle a eu beaucoup de demandes de la population moudonnoise, à savoir si la fontaine Saint-Bernard va retrouver sa colonne et depuis quelle année elle n'est plus en place.

Le Municipal Gzim Rama lui répond que ça fait deux ans que la colonne n'est plus sur place. Le Municipal Rama a fait une trentaine de téléphones et envoyé des mails auprès de l'entreprise pour savoir ce qui en découlait mais cette dernière ne répond pas. De ce fait, la Municipalité va engager des procédures pour avancer dans ce projet.

Monsieur Willy Blaser revient encore une fois sur le problème des poubelles. L'avenue de Bussy prend des allures d'une vraie déchetterie. Ce point de collecte est utilisé par énormément de monde, beaucoup trop de monde et il n'y a aucun contrôle. Des sacs noirs, des sacs déchiquetés par les animaux et divers déchets comme des bouteilles et cartons jonchent le sol au bord de la route. On ne parle même pas du week-end de Pâques qui était une vraie déchetterie, photos à l'appui. Monsieur Blaser cite que ça devient épouvantable et pense qu'il faut vraiment agir sur ce point, ça devient intenable et ça ne peut plus durer comme ça. Ce n'est vraiment pas digne pour l'image de Moudon et c'est également le reflet de beaucoup de personnes qui pensent comme le conseiller.

Le Municipal Gzim Rama relève qu'effectivement c'est un gros problème. Il faut repenser à la chose mais actuellement, il n'y a pas de solution miracle et on ne peut pas mettre un surveillant devant chaque personne qui va déposer des poubelles. Mis à part d'éduquer les gens, il n'y a pas solutions pour l'instant mais la Municipalité va étudier ça de plus près.

Madame Angélique Bionaz informe que c'est aussi un problème à la rue du Château, qui est très touristique. Elle a envoyé un courrier à la gérance pour savoir qui nettoie.

Le Municipal Gzim Rama cite que c'est le même problème et il n'y a pas toujours de preuves à savoir qui dépose les poubelles. Bien sûr que la voirie passe mais le problème reste la discipline des gens.

Monsieur Nathanaël Repond a un vœu adressé non pas à la Municipalité mais au Conseil Communal. En effet, lors du dernier Conseil le 12 mars, une interpellation soutenue par plusieurs Conseiller-ères qu'il respecte et apprécie en tant que collègues, a utilisé il cite le terme de «

Conseil communal de Moudon

dysfonctionnement » pour qualifier le travail de la Municipalité. Lors de la discussion qui a suivi, il s'est avéré que les informations à l'origine de cette interpellation non seulement émanaient d'un dossier confidentiel, mais aussi étaient fausses.

La discussion a été close. Cette situation l'inquiète toutefois. Cela montre que des informations confidentielles sont faussées et peuvent être prononcées sans entrave devant le Conseil Communal. Est-ce que c'est acceptable ?

Il a donc le vœu que le Conseil Communal reste un organe de délibération, de débat voire d'opposition, mais ne devienne pas un organe de diffamation comme cela a malheureusement été le cas lors de cette discussion. Il enjoint à prendre en considération ce vœu lors de prochains débats.

Le Président informe que l'organisation des festivités de la fête nationale incombait ces dernières années à une association moudonnoise quelle qu'elle soit. Pour diverses raisons cela n'est plus possible. A l'initiative de la conseillère Céline Ombelli et l'accord de la Municipalité, le Président propose de créer une commission permanente pour l'organisation de ces festivités de la fête nationale. Elle serait composée de 5 à 7 membres en fonction de la représentation que chaque parti politique souhaite avoir. Plusieurs volontaires se sont déjà annoncés. Le Président ouvre le débat sur cette idée puis passera au vote des membres du Conseil sur cet accord, puis on mettra officiellement ça aux voix dans le cadre de la révision du règlement du Conseil communal.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée et le Président passe au vote informel de l'idée de créer une commission permanente, ce qui est accepté à une grande majorité.

Le Président a envoyé il y a quelques temps un message sur deux discussions, à savoir le nombre de membres de la Municipalité lors de la prochaine législature et le nombre de membres du Conseil communal également lors de la prochaine législature. D'entente avec les chefs de groupe, les retours ont été unanimes pour qu'il n'y ait aucun changement au sein de la Municipalité et le Président n'ouvre donc pas le débat sur ce sujet. Quant au changement éventuel du nombre de membres du Conseil, soit de passer de 55 à 50 membres, les retours ont été aussi assez clairs.

Le Président ouvre la discussion et la parole n'est pas demandée.

Concernant Cornier, Monsieur Elias Traby a remplacé Monsieur Colin Grand au mois d'octobre dernier à la commission. Pour des raisons obscures que le Président ne comprend pas, la Banque Cantonale Vaudoise n'accepte pas le PV du 8 octobre 2024.

Donc, le Bureau de Cornier est composé de :

- **Président : Monsieur Julien Pittet (Entente Moudonnoise)**
- **Secrétaire : Monsieur Jean-Luc Cressier (Parti Socialiste)**
- **Trésorier : Monsieur Elias Traby (PLR. Les Libéraux Radicaux) est élu à la séance du Conseil communal du 8 octobre 2024 en remplacement de Monsieur Colin Grand, démissionnaire (PLR. Les Libéraux Radicaux).**

Concernant les festivités du "Banquet de Cornier" et pour couper court à toutes polémiques et demandes par la suite, le Président donne un aperçu de la journée du 13 septembre prochain, soit pour le matin départ du Marronnier, visite de deux fermes, petits-déjeuners dans les fermes concernées, éventuellement une démonstration en forêt de l'entreprise Ruch (à voir encore avec les gardes-forestiers) puis à midi lunch à Cornier où se dérouleront toutes les parties officielles. L'après-

Conseil communal de Moudon

midi, visite d'industrie comme prévu et le soir une agape vraisemblablement à l'Agripôle à Grange-Verney.

Le Président remercie les différentes commissions qui ont déjà bien travaillé pour que la fête soit belle. Il apportera plus de détails au prochain Conseil.

Pour le Conseil du 24 juin prochain et notamment sur les comptes, le Président prie les membres du Conseil d'envoyer leurs questions, avec les No de comptes concernés, au Bureau du Conseil qui transmettra à la Municipalité. Cette demande est faite afin que les réponses puissent être faites sur le siège et que ce ne soit pas reporté au mois d'octobre 2025 et également pour un gain de temps au vu du nombre de préavis qui devront être votés ce soir-là.

Le Président informe qu'un apéritif sera organisé pour remercier l'huissière Madame Marita Maiurano qui démissionne de ses fonctions au mois de juin. A voir encore à quel moment cela sera organisé.

Le Président informe qu'on est toujours à la recherche d'une personne pour reprendre le poste d'huissier-ère et une annonce paraîtra dans les réseaux sociaux et dans le journal "La Broye" de cette semaine.

Madame Filiz Demir informe qu'une personne a pris contact avec le Président mais ce dernier n'aurait pas répondu.

Le Président assure qu'il n'a rien reçu et prie Madame Demir d'informer cette personne qu'elle prenne contact au plus vite.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Il est 22h15, le Président clôt la séance du Conseil communal et invite l'assemblée à la caserne communale pour la verrée du Président.

Conseil communal de Moudon

Le Président :

Julien Pittet

La Secrétaire :

Nicole Wyler

